

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT QUATRE Le 8 février 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 1^{er} février 2024

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h10), Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. PLASSARD Jean-Michel, Mme BORY Annie, M. GODINOT Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence (arrivé à 19h15), M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine (arrivé à 19h05), M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 34 Nombre de votants : 39

Excusés : M. GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles remplacé par M. PLASSARD Jean-Michel, M. LOMBARD Jean Marc remplacé par Mme BORY Annie, M. LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves remplacé par M. ISNARD Michel, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : M. GROSDENIS Henri à M. DUBUIS Pascal, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. LAMARQUE Michel à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René, M. PALLUET Dominique à Mme DUJELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M. VIODRIN Jérôme, (Mars).

N°2024/N°010

OBJET : OFFICE DE TOURISME – AVENANT PARTICIPATION 2024

M. le Président rappelle que selon la convention signée le 27 novembre 2014, Charlieu-Belmont Communauté a confié les missions de service public d'accueil et d'informations des touristes, de promotion touristique et de coordination des partenaires touristiques de son territoire à l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont administré en EPIC depuis le 1er janvier 2014.

Concernant l'article 4 relatif au financement, la Collectivité s'engage à soutenir financièrement l'Office de tourisme dans l'accomplissement de ses différentes missions.

Une subvention de fonctionnement forfaitaire est allouée par la Collectivité à l'office de tourisme chaque année. Le besoin de financement de l'Office de tourisme de Charlieu Belmont Communauté pour l'année 2024 se montera à 243 500 € intégrant les 500 € dédiés annuellement aux kits d'accueil des internes, la prise en charge directe des loyers.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à 25 voix « pour », 5 voix « contre » et 9 abstentions, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention avec l'Office de Tourisme,
- Fixe la participation 2024 à 243 500€,
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Mars
M Jérôme VIODRIN

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240208-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2024

